



Compte rendu Conseil Municipal Extraordinaire du 18 Octobre 2019

Présents : Patrick ABRAHAM, Emilie BLANC, Freddy CATTANI, Jacques COLIN, Jean-Marc DELBOS, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER.

Excusée: Isabelle HEURTIER donne pouvoir à Jérôme GRECARD

Absente excusée : Alexandra DEPRAZ

Présence de Patricia MURTIN

Secrétaire de séance : Freddy CATTANI

Ouverture de séance : 19h10

Approbation du procès-verbal du conseil du 10 octobre 2019 :
approuvé à l'unanimité des présents moins 2 abstentions Patrick ABRAHAM et Isabelle HEURTIER.

Monsieur Le Maire rend compte au conseil municipal des raisons qui ont fait que le délai de 3 jours francs n'a pas été respecté.

Considérant l'urgence de ce dossier, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte le caractère urgent de la réunion et accepte le débat sur le dossier des compteurs Linky.

Rappel : le conseil municipal a voté à l'unanimité des présents une délibération s'opposant à la pose des compteurs Linky.

- malgré les avertissements de démission du maire et de certains des conseillers municipaux,
- malgré les demandes d'interventions à la gendarmerie,
- malgré les demandes d'intervention à la sous-préfecture restée muette,
- malgré la non fourniture d'une attestation d'assurance,
- malgré les demandes d'information aux entreprises concernés restées muettes elles aussi plusieurs mois,
- malgré la société ENEDIS qui a enfin dénié nous envoyer un représentant qui s'est engagé à faire stopper les changements de compteurs,
la pose des compteurs continue.

ENEDIS nous a enfin envoyé un courrier pour se justifier, ils prennent position notamment sur la loi qui oblige les communes à laisser libre arbitre aux sociétés qui entretiennent les compteurs et qui interdit les délibérations s'opposant à la pose des compteurs.

Or, il s'avère que cette loi est passée après que notre délibération ait été votée et qu'elle a été visée par la sous-préfecture.

La sous-préfecture n'ayant pas recalée notre délibération, nous sommes en droit de faire stopper la pose des compteurs.

Suite à ses faits, le maire demande aux conseillers de s'exprimer sur les suites à tenir : démissionner ou pas : le conseil décide qu'il serait plus opportun de :

- poser une plainte en gendarmerie contre la société SOLUTION30
- prendre RDV avec Madame la sous-préfète pour faire appliquer notre délibération
- déposer un recours au tribunal administratif
- organiser une information public le 26 octobre à 11h 00 à la salle polyvalente

Fin de séance 20h30

Jacques COLIN